

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 22 mars 2022

Signature de la charte Romain Jacob par les établissements du Groupement Hospitalier de Territoire de La Réunion

L'ensemble des établissements du GHT de La Réunion ont signé, cet après-midi, la charte Romain Jacob en présence de Pascal Jacob, Président d'Handidactique.

À travers cet engagement, les établissements publics de santé de La Réunion affirment, une nouvelle fois, leur volonté de développement d'une politique d'accueil, d'accès aux soins et de prises en charge dédiées pour les personnes en situation de handicap.

Dans un engagement commun et soutenu, les établissements de Groupement Hospitalier de Territoire de La Réunion, en signant la Charte Romain Jacob, font de La Réunion la **première région de France** à s'engager collectivement pour une amélioration de l'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap.

La charte Romain Jacob est le fruit d'une réflexion portée par de nombreux acteurs nationaux de la santé, et d'un rapport remis par Pascal Jacob, Président de l'association Handidactique, à la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, Marisol Touraine, en 2013. **Cette charte marque l'aboutissement de l'engagement de Pascal Jacob, père de Romain (aujourd'hui décédé), qui voulait que l'on prenne en compte de manière significative, le handicap sous toutes ses formes.**

Ensem' nous serv la vi!



Laurent BIEN, Directeur Général du CHOR et de l'EPSMR, Emmanuel SERAPHIN, Président du Conseil de Surveillance du CHOR, Huguette BELLO, Présidente du Conseil de Surveillance du CHU de La Réunion, Pascal JACOB, Président de l'association Handidactique, Lionel CALENGE, Directeur Général du CHU de La Réunion et du GHER, Sabrina DIJOUX, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance du GHER, Rachid DEKKAK, Président de la Commission Médicale de Groupement du GHT de La Réunion, Peter VON THEOBALD, Président de la Commission Médicale d'Établissement du CHU de La Réunion et Vice-Président de la Commission Médicale de Groupement du GHT de La Réunion

C'est sous le regard bienveillant de Pascal Jacob, à l'initiative de cette charte, et en présence de présidents des Conseils de Surveillance et des Commissions médicales de ces établissements qu'a été ratifiée, ce jour, cette nouvelle version élargie de la charte Romain Jacob déjà signée à La Réunion, en 2014.

Le handicap à La Réunion en quelques chiffres (ORSOI 2019) :

- 52 121 personnes en situation de handicap recensées par la MDPH
- 37% de ces personnes présentent un taux d'incapacité de 80% ou plus
- 6% de la population réunionnaise reconnue en situation de handicap

Il y a 8 ans, La Réunion était déjà la **première région de France à s'engager formellement afin de favoriser l'accès aux services de santé pour les personnes atteintes de handicap** : L'ARS, le Conseil Général (devenu Conseil Départemental en 2015) et plusieurs établissements de santé locaux avaient déjà signé une première version de cette charte après plusieurs visites de terrains, rencontres avec des patients et débats publics. Depuis, cette charte

Ensem' nous serv la vi!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

s'est largement démocratisée et est présente partout en France, en Europe et prochainement en Afrique du Nord afin de sensibiliser le maximum d'instances à cette problématique.

L'objectif de cette démarche est d'encourager **un parcours de soins le plus inclusif possible** afin qu'aucun patient ne soit laissé de côté. Cet enjeu répond parfaitement à la mission de service public assurée par les établissements de santé locaux : garantir à chacun une prise en charge optimale en fonction de ses besoins, tout en assurant un accompagnement de qualité par la sensibilisation et la formation des professionnels de santé.

A noter que dans le cadre de la nouvelle certification des établissements de santé, la **Haute Autorité de Santé** a inscrit comme élément d'évaluation et comme référence légale et réglementaire la charte Romain Jacob dans son référentiel intitulé « **Certification des établissements de santé pour la qualité des soins** ». La charte apparaît **à 3 endroits** dans le chapitre 1 de ce référentiel : il est indiqué que tout au long de la prise en charge du patient, ses droits sont respectés, ses besoins spécifiques pris en compte de la même façon que ses attentes et ses préférences.

L'engagement du patient est aussi nécessaire. Son implication comme partenaire de sa prise en charge, tout comme celle de ses proches et aidants, est favorisée par l'expression de son point de vue sur son expérience et le résultat des soins.

Cette nouvelle version de la **Charte Romain Jacob** a été signée, ce jour, par :

- Mr Lionel CALENGE, Directeur Général du CHU de La Réunion et du GHER
- Mr Laurent BIEN, Directeur du CHOR et de l'EPSMR
- Mme Huguette BELLO, Présidente du Conseil de Surveillance du CHU de La Réunion
- Mr Emmanuel SERAPHIN, Président du Conseil de Surveillance du CHOR
- Mme Sabrina DIJOUX, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance du GHER
- Dr Rachid DEKKAK, Président de la Commission Médicale de Groupement du GHT de La Réunion
- Pr Peter VON THEOBALD, Président de la Commission Médicale d'Etablissement du CHU de La Réunion et Vice-Président de la Commission Médicale de Groupement du GHT de La Réunion

Ensem' nous serv la vi!

Les 12 axes de la charte Romain Jacob :

1. Valoriser l'image que la personne en situation de handicap perçoit d'elle-même.
2. Valoriser l'accompagnement.
3. Exprimer les besoins.
4. Intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap.
5. Construire une culture professionnelle commune.
6. Coordonner le parcours de santé.
7. Organiser l'accès aux soins et à la prévention.
8. Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires.
9. Prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement.
10. Améliorer la réponse aux urgences médicales.
11. Faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication.
12. Mettre en œuvre et évaluer la présente charte.

Contacts : Secrétaire Générale du CHU de La Réunion - Sabrina WADEL - sabrina.wadel@chu-reunion.fr

Attaché de presse CHU - Denis FERAUD – 06 93 39 58 78 - denis.feraud@chu-reunion.fr

f : facebook.com/chudelareunionofficiel

t : twitter.com/chudelareunion

in : linkedin.com/company/chu-de-la-reunion